(11) EP 1 468 629 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication: **20.10.2004 Bulletin 2004/43**

(51) Int Cl.⁷: **A47B 47/02**, A47B 61/00

(21) Numéro de dépôt: 04076009.2

(22) Date de dépôt: 07.04.2004

(84) Etats contractants désignés:

AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:

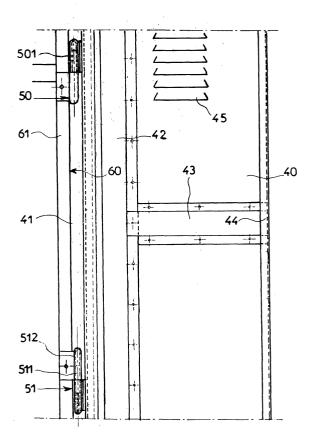
AL HR LT LV MK

(30) Priorité: 14.04.2003 FR 0304661

 (71) Demandeur: Européenne de Ventes et de Prestations (E.V.P.) SARL
 51100 Reims (FR)

- (72) Inventeur: Rieg, Bruno E.V.P.51100 Reims (FR)
- (74) Mandataire: Gérardin, Robert Jean René PROT'INNOV INTERNATIONAL SA, Résidence de l'Observatoire, 3A, avenue Georges Clémenceau, BP 2764 51066 Reims Cedex (FR)
- (54) Armoire-vestiaire métallique démontable renforcée livrable en kit ou monobloc.
- (57) Cette armoire repose sur un piètement constitué de deux éléments modulaires indépendants ; la traverse inférieure du cadre de sa porte (40) est munie d'un renfort de soutien de sa tablette basse ; l'un de ses gonds (51) est à axe escamotable (511) par poussée axiale ; elle est munie d'une coiffe inclinée amovible et sa porte (40) est renforcée longitudinalement et transversalement par des profilés en oméga (42, 43).

FIG.7



EP 1 468 629 A1

20

40

45

Description

[0001] L'invention concerne une armoire-vestiaire métallique démontable renforcée livrable en kit ou monobloc.

[0002] Il est devenu très courant, de nos jours, de réaliser des armoires par assemblage de sous-ensembles principaux, tels que panneaux latéraux et de fond, socles, toits, cloisons, étagères et portes.

[0003] De telles armoires sont décrites dans la demande de brevet européen n° 0 908 117 concernant une armoire métallique livrable en kit, le certificat d'utilité français n° 2 386 965 ayant pour objet une armoire métallique démontable, et le brevet français n° 1 237 273 ayant trait à une armoire métallique démontable et extensible.

[0004] Ce mode de réalisation a bien évidemment comme but de réduire considérablement les volumes d'emmagasinage et l'encombrement pour le transport et de permettre l'assemblage final à destination par du personnel non qualifié, pouvant être le futur utilisateur lui-même, en recourant à un outillage très simple, utilisé dans la vie courante.

[0005] Toutefois, ce type de construction exige que soit conciliée cette facilité de montage avec une bonne rigidité de l'ensemble, ce qui est très difficile à obtenir étant donné les matériaux utilisés pour rendre les éléments aussi légers que possible pour réduire le prix de revient et le coût du transport, généralement de la tôle mince rigidifiée par pliage et contre-pliage, les solutions adoptées pour reconstituer la géométrie originale de l'ensemble et conserver celle-ci au cours du temps malgré les sollicitations, et les moyens utilisés pour solidariser les éléments entre eux qui exigent que des jeux assez importants soient prévus pour compenser des petits désalignements, dus à un défaut de géométrie de l'assemblage préalable ou au coulissement relatif des cloisons.

[0006] Il résulte de ceci une construction un peu branlante, ne pouvant que s'accentuer avec le temps par suite de rupture par cisaillement de rivets ou de vis. Il importe donc que d'autres moyens soient prévus, de construction, pour obtenir la rigidité souhaitée, en supplément des moyens d'assemblage ci-dessus évoqués. Une attention toute particulière doit être aussi portée sur les tablettes et leurs supports, ainsi que sur les portes et leurs paumelles, étant donné, respectivement, la charge peut-être un peu excessive qu'elles risquent d'avoir à supporter et la fréquence de leurs sollicitations pouvant entraîner le voile ou le basculement inopiné des tablettes et le dégondage volontaire ou accidentel de la ou des portes.

[0007] La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. En effet, cette invention, telle qu'elle est caractérisée dans les revendications, résout le problème consistant à créer une armoire-vestiaire métallique démontable renforcée, livrable en kit ou monobloc, avec laquelle, d'une part, la stabilité et la géométrie

de l'ensemble soient assurées directement lors du montage et, d'autre part, une rigidité suffisante soit obtenue, en vue de résister aux diverses sollicitations imposées par l'usage, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'armoire. [0008] Les avantages obtenus, grâce à cette invention, consistent, principalement, en ce que les parties de l'armoire supportant les contraintes les plus élevées sont renforcées pour mieux résister à celles-ci, sans que cela complique l'assemblage des constituants de l'armoire, tout en facilitant la juxtaposition de plusieurs armoires-vestiaires identiques.

[0009] D'autres caractéristiques et avantages apparaîtront dans la description qui va suivre d'un assemblage de deux armoires-vestiaires métalliques, à coiffe inclinée amovible et à piètement modulaire, réalisées selon l'invention, donné à titre d'exemple non limitatif, au regard des dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 représente une vue de l'arrière partielle, en perspective, de l'assemblage des deux armoires-vestiaires, reposant sur un piètement modulaire à deux éléments,
- la figure 2 représente une vue de dessous partielle, en perspective, de l'assemblage des deux armoires selon la figure 1,
 - la figure 3 représente une vue de dessous partielle d'une tablette basse, dont le bord rabattu est engagé sur un dispositif de renfort,
- la figure 4 représente une vue de dessus partielle, en perspective, des deux armoires-vestiaires juxtaposées, montrant le dispositif de fixation avant de la coiffe inclinée amovible,
- la figure 5 représente une vue de face partielle, en perspective, des deux armoires juxtaposées équipées d'une coiffe double,
- la figure 6 représente une vue de l'arrière partielle, en perspective, des deux armoires juxtaposées équipées d'une coiffe double selon la figure 5,
- la figure 7 représente une vue de face partielle de la face interne d'une porte d'armoire-vestiaire en position de pleine ouverture.

[0010] Les figures représentent, dans l'ordre, la juxtaposition de deux armoires-vestiaires 20, 30, reposant sur le sol par l'intermédiaire d'un piètement 1 constitué de deux éléments 10 à pieds 11 et 12 reliés par un élément profilé 13 prolongé transversalement, à chaque extrémité, par un tronçon profilé 14, 15 formant un angle droit, à la fois avec chaque pied 11, 12 et avec l'élément profilé de liaison 13 de ceux-ci ; la traverse inférieure 27 de ces armoires 20, 30 étant munie d'une bande métallique 17, dont le bord 171 est plié vers l'extérieur pour

former une rainure dans laquelle le bord rabattu 25 de la tablette basse 28 de chaque armoire 20, 30 s'engage; les coins avants du toit 21, 31 de chaque armoire 20, 30 comportant des languettes déformables 22, 32, prédécoupées, dirigées vers l'avant, permettant l'engagement de la bordure périphérique interne d'une coiffe double **70** se fixant sur l'arrière par l'intermédiaire de pattes repliables, solidarisées aux parois de fond 24 et 34 des deux armoires 20, 30 par l'intermédiaire d'une vis 221, d'un boulon ou d'un rivet ; la porte 40 de chacune de ces armoires-vestiaires 20, 30 étant reliée au bord profilé avant 61 du côté droit 60 de chacune des armoires 20, 30 par un gond 50 à axe fixe 501, situé en partie haute, et un gond 51 à axe escamotable 511 dans sa douille d'articulation 512, situé en partie basse ; la porte 40 étant renforcée longitudinalement et transversalement par des profilés en oméga 42, 43.

[0011] En examinant maintenant plus en détail chacune des figures, on remarque, sur les figures 1 et 2, que chaque élément modulaire 10 du piètement 1, constitué de trois tronçons 13, 14 et 15 dont l'un 13, situé au milieu, assure la liaison des deux pieds 11, 12, d'une longueur correspondant à celle de la profondeur des armoires 20, 30, se fixe aux parois de côtés 23, 33 et de fond 24, 34 des armoires 20, 30 et à la traverse inférieure de celles-ci par rivets à expansion 16. Deux armoiresvestiaires 20, 30 juxtaposées peuvent donc être supportées par un piètement 1 constitué de deux éléments modulaires 10 identiques, disposés symétriquement par rapport au plan de jonction des deux armoires 20, 30. [0012] En se rapportant à la figure 3, on remarque que la face interne de la traverse inférieure avant 27 de l'armoire 20 est munie d'une bande métallique 17, dont le bord supérieur 171 est plié vers l'extérieur selon un angle aigu d'environ 30° pour soutenir le bord rabattu $\mathbf{25}$ de la tablette basse 28, dans sa partie médiane, entre les pattes 26 assurant normalement le soutien du bord rabattu 25 de la dite tablette 28, ce qui augmente la stabilité de l'armoire et évite que les panneaux ne se voilent.

[0013] De l'examen simultané des figures 4 à 6, il ressort que la coiffe inclinée amovible double 70 se monte sur les toits 21, 31 des deux armoires juxtaposées 20, 30 par engagement successif de la partie avant de la bordure interne périphérique de la coiffe 70, sous les languettes déformables 22, 32 situées dans les coins avants des toits 21, 31 des armoires 20, 30, puis de pattes repliables à 90°, situées sur l'arrière de la bordure interne périphérique de la coiffe (non représentées), dans l'interstice existant entre les toits 21, 31 des deux armoires 20, 30 et la paroi de fond 24, 34 de celles-ci; la solidarisation aux armoires 20, 30 étant obtenue par l'intermédiaire de vis 221 reliant les pattes repliables à la paroi de fond 24, 34 des armoires 20, 30.

[0014] En se rapportant maintenant à la figure 7, on remarque que l'armature est constituée de profilés en oméga 42 et 43, dont l'un 43, transversal, retransmet directement, à l'élément longitudinal 42, les sollicita-

tions exercées sur le bord externe 44 de la porte 40; le dit élément longitudinal 42 étant fixé sur la face interne de la porte 40, à proximité du bord interne 41 de la dite porte 40, pour renforcer cette zone en vue d'éviter la déformation de celle-ci au niveau des gonds 50, 51, en cas de difficulté de fermeture notamment. On remarque-ra aussi, sur la figure 1, que la paroi de fond 24, 34 des armoires 20, 30 comporte une série d'orifices 241, 341 permettant une circulation d'air à l'intérieur des armoires 20, 30 par l'intermédiaire des évents 45 que comportent les portes 40, visibles sur les figures 5 et 7.

[0015] L'armoire métallique selon l'invention est conçue pour une utilisation comme armoire-vestiaire de collectivité, mais rien ne s'opposerait à son utilisation pour d'autres besoins de rangement, sous réserve d'adaptations mineures relevant des connaissances de base de l'homme de l'art.

20 Revendications

- 1. Armoire-vestiaire métallique démontable renforcée, constituée de panneaux de côtés et de fond, reliés entre eux par un toit et une tablette basse, et d'un cadre, relié aux panneaux de côtés par des traverses hautes et basses, dans lequel s'encastre une porte montée sur deux gonds, caractérisée en ce qu'elle repose sur un piètement (1) constitué de deux éléments modulaires (10) indépendants, comportant chacun deux pieds (11, 12) reliés par un élément profilé (13) de longueur correspondant à la profondeur de l'armoire (20, 30), disposés symétriquement, en ce que la traverse inférieure (27) du cadre comporte, sur sa face interne et dans sa partie médiane, un renfort (17) de soutien de la tablette basse (28), en ce que l'un des gonds (51) est à axe escamotable (511) par poussée axiale, à l'intérieur de sa douille d'articulation (512), et est monté en opposition par rapport à l'autre gond (50), à axe fixe (501), en ce que la dite armoire (20, 30) est munie d'une coiffe inclinée amovible (70) et en ce que la porte (40) est renforcée longitudinalement et transversalement par des profilés en oméga (42, 43).
- 45 2. Armoire-vestiaire selon la revendication 1, caractérisée en ce que les éléments modulaires (10) du piètement (1) se fixent par vis ou rivets à expansion (16), dans le bas des parois de côtés et de fond de l'armoire et dans la traverse inférieure avant de celle-ci.
 - 3. Armoire-vestiaire selon la revendication 1, caractérisée en ce que le renfort de soutien de la tablette basse (28) est constitué d'une bande métallique (17) rapportée, dont le bord supérieur (171) est plié vers l'extérieur, sous un angle aigu d'environ 30°, pour former une rainure dans laquelle s'engage le bord rabattu (25) correspondant de la tablette (28).

40

- 4. Armoire-vestiaire selon la revendication 1, caractérisée en ce que la coiffe inclinée amovible (70) se fixe, sur le dessus de l'armoire (20, 30) et sur l'avant, par l'intermédiaire de languettes déformables (22, 32), prédécoupées à cet effet dans les coins avants du toit (21, 31) de l'armoire (20, 30), sous lesquelles s'engage la partie avant d'une bordure interne constituant la base de la coiffe (70), et, sur l'arrière, par l'intermédiaire d'une vis (221) ou d'un rivet reliant, à la paroi de fond (24, 34) de l'armoire (20, 30), une patte faisant corps avec la partie arrière de la bordure interne constituant la base de la dite coiffe (70).
- 5. Armoire-vestiaire selon la revendication 1, caractérisée en ce que les renforts longitudinal (42) et transversal (43) de la porte (40) sont constitués de deux profilés en oméga, dont l'un, longitudinal (42), est disposé à proximité du bord contre-plié interne (41) de la porte (40), sur lequel se fixe la penture articulée des gonds (50, 51), et dont l'autre, transversal (43), est fixé à mi-hauteur de la porte (40), perpendiculairement au premier (42), entre celuici et le bord contre-plié externe (44) opposé de la porte (40).
- 6. Armoire-vestiaire selon la revendication 1, caractérisée en ce que sa paroi de fond (24, 34) comporte une série d'orifices d'aération (241, 341).
- Armoire-vestiaire selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle peut être rendue monobloc, tout en restant démontable, par l'intermédiaire de rivets à expansion.

/

35

40

45

50

55

FIG.1

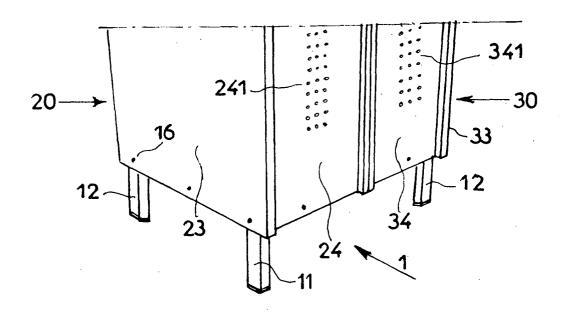


FIG.2

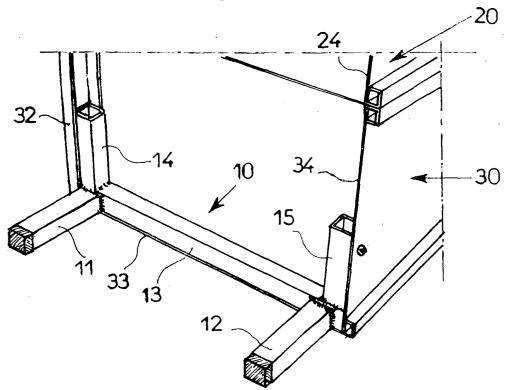


FIG.3

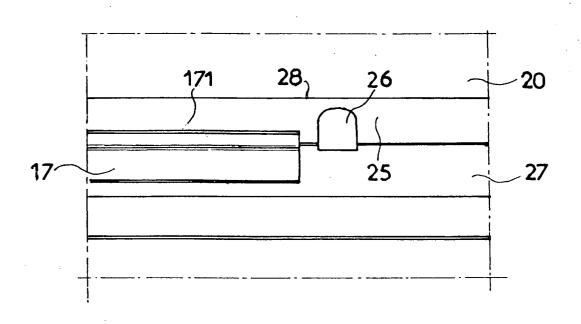
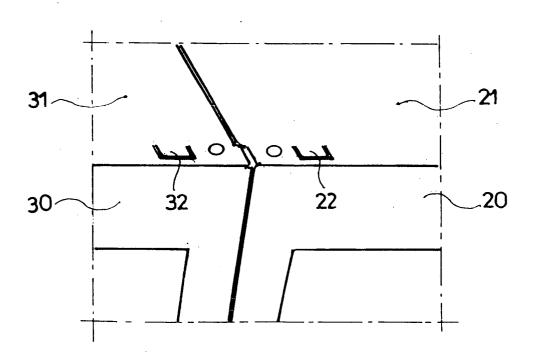
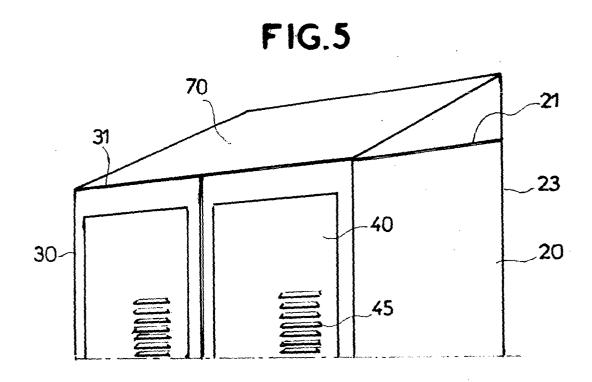


FIG.4





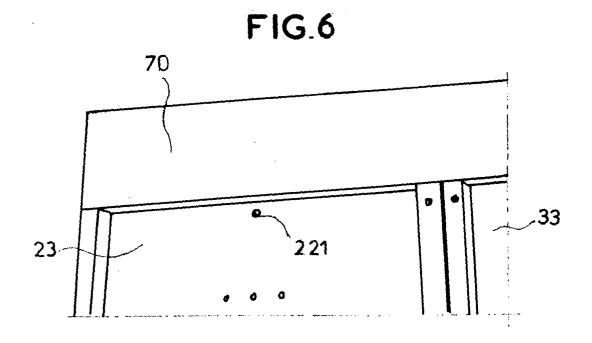
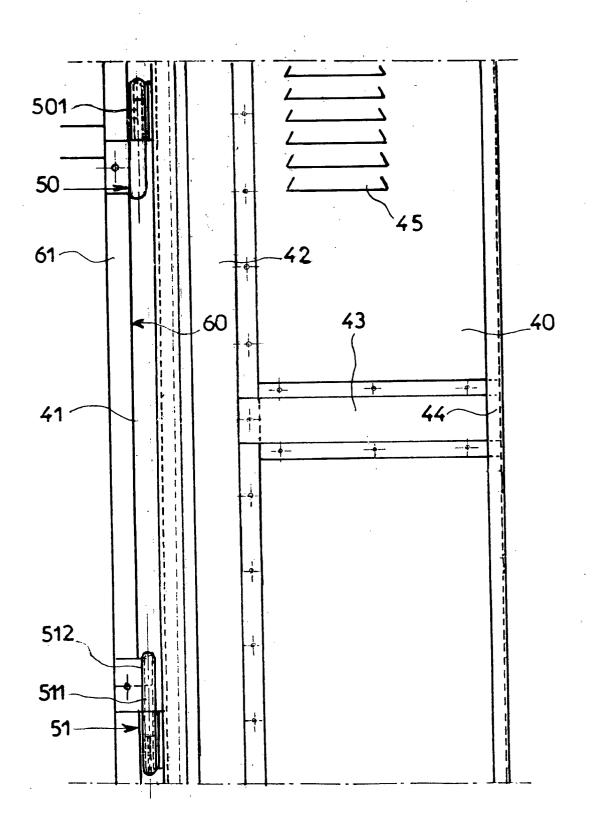


FIG.7





Office européen RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 04 07 6009

AL) 19 mai 1964 (19 * revendication 1;	PUJOLS ROLAND) 976-12-24) figure 1 * HOPP TROMBLE BYRON ET 164-05-19) figures 2,4 * IRLES SCHNEIDER S.A.) 15-25) * ICE FRANCISCO D) 18-08)	1 1,6 1	A47B47/02 A47B61/00
AL) 19 mai 1964 (19 * revendication 1; FR 1 472 872 A (CHA 25 mai 1967 (1967-0 * abrégē; figure 1 US 6 099 095 A (IRA 8 août 2000 (2000-0	figures 2,4 * RLES SCHNEIDER S.A.) 15-25) * ICE FRANCISCO D) 18-08)	1	
25 mai 1967 (1967-0 * abrégé; figure 1 US 6 099 095 A (IRA 8 août 2000 (2000-0	5-25) * CE FRANCISCO D) 18-08)		
8 août 2000 (2000-0	8-08)	4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			A47B
		.lon	Examinateur es, C
TEGORIE DES DOCUMENTS CITES culièrement pertinent à lui seul sulièrement pertinent en combinaison document de la même catégorie	S T : théorie ou prin E : document de l date de dépôt o avec un D : cité dans la de L : cité pour d'autr	pipe à la base de l'in revet antérieur, mai lu après cette date mande es raisons	vention s publié à la
	LA HAYE TEGORIE DES DOCUMENTS CITES culièrement pertinent à lui seul	LA HAYE TEGORIE DES DOCUMENTS CITES Dullièrement pertinent à lui seul Dullièrement pertinent en combinaison avec un document de la même catégorie e-plan technologique gation non-écrite 21 juin 2004 T: théorie ou print E: document de b date de dépôt o D: cité dans la de L: cité pour d'autr &: membre de la r. &: membre de la r.	Date d'achèvement de la recherche LA HAYE 21 juin 2004 Jon TEGORIE DES DOCUMENTS CITES Tithéorie ou principe à la base de l'in E : document de brevet antérieur, mai date de dépôt ou après cette date poulièrement pertinent en combinaison avec un document de la même catégorie re-plan technologique gation non-écrite 21 juin 2004 Tithéorie ou principe à la base de l'in E : document de brevet antérieur, mai date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons Explan technologique & : membre de la même famille, docur

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 04 07 6009

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-06-2004

Document brevet au rapport de reche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2312214	Α	24-12-1976	FR DE PT	2312214 A1 7617050 U1 65041 A ,B	24-12-1976 14-10-1976 01-05-1976
US 3133772	Α	19-05-1964	AUCUN		
FR 1472872	Α	25-05-1967	AUCUN		
US 6099095	Α	08-08-2000	WO	0165974 A1	13-09-2001

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82